

**LE GRAND PERIGUEUX**

**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD131-2018**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	66
Votants	90
Pouvoirs	24

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 septembre 2018

**LE 27 septembre 2018**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : BUDGET DECHETS : DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, KERGOAT, BELOMBO, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, DORET, ROUX, DECABRAS, SALOMON.

MM. BUISSON, LE MAO, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, LECOMTE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, LOURD, REYNET, BUFFIERE, RATIER, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : SALINIER, DE PISCHOF, CONTIE, FAURE, LABAILS, RAT-SOULLER, PAUL.

MM.: BEYLOT, DESPLAT, LARRE, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, GEOFFROY, MOTARD, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LARENAUDIE, LAROCHE, COLLINET, USCAIN, COLBAC, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Joëlle CONTIE	Pouvoir à	Jean-Pierre ROUSSARIE	Roland COLLINET	Pouvoir à	Bernard-Henri SUBERBERE
Christiane RAT	Pouvoir à	Laurence DATRIER	Claudine FAURE	Pouvoir à	Francis MERILLOU
Claude BERIT-DEBAT	Pouvoir à	Michel TESTUT	Bernard USCAIN	Pouvoir à	Christine GATAULT
Bernadette PAUL	Pouvoir à	Mustapha BELLEBNA	Michel BEYLOT	Pouvoir à	Jean-Luc CHERON
Michel GRELETTY	Pouvoir à	Raymond CACAN	J-Claude DESPLAT	Pouvoir à	Laurent ROUQUIE
Jean-Paul MONTORIOL	Pouvoir à	Patrick GUILLEMET	Martin LARRE	Pouvoir à	Christian LECOMTE
GILLES MOTARD	Pouvoir à	Emmanuel LEGAY	Bernard GEOFFROY	Pouvoir à	Daniel LE MAO
Michel MACARY	Pouvoir à	GERARD TENAILLON	Serge RAYNAUD	Pouvoir à	Liliane GONTHIER
Bernadette SALINIER	Pouvoir à	Jean-Pierre BONNET	Jean-Luc GIRAUDEL	Pouvoir à	Robert BARBANCEY
Yves SCHRICKE	Pouvoir à	Evelyne ROUX	Francis COLBAC	Pouvoir à	Olivier GEORGIADES
Jean-F LARENAUDIE	Pouvoir à	Pascal PROTANO	Christian LAROCHE	Pouvoir à	Stéphane DOBBELS
Bruno DUNOYER	Pouvoir à	Catherine DORET			
Louis HERBRETEAU	Pouvoir à	Philippe DUCENE			

**OBJET : BUDGET DECHETS : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant que** le budget gestion des déchets ménagers constitue un budget annexe du Grand Périgueux, équilibré en dépenses et en recettes à 10,32M€ € en fonctionnement, et 6,55M€ en investissement.

**Que** différents facteurs nécessitent une modification de ce budget sans impact en volume en fonctionnement et de + 0,66M€ € en investissement.

**Considérant** les travaux de terrassement des bornes enterrées.

**Que** ces travaux sont répartis par commune selon un programme prévisionnel. En fonction de la réalisation des travaux sur certaines communes, il est nécessaire de réajuster les montants alloués lors du budget primitif selon le tableau ci-dessous :

Tableau de synthèse

Libellé compte	Budget	proposition DM	TOTAL
ANTONNE	15 000	7 400	22 400
EGLISE NEUVE DE VERGT	45 000	-12 000	33 000
ANNESSE	85 000	10 000	95 000
BASSILLAC ET AUBEROCHE	50 000	-40 000	10 000
CHAMPCEVINEL	90 000	-45 000	45 000
CHANCELADE	90 000	-10 000	80 000
CHATEAU L EVEQUE	90 000	30 000	120 000
CORNILLE	55 000	-2 400	52 600
COULOUNIEIX CHAMIER	85 000	17 000	102 000
COURSAC	120 000	-10 000	110 000
LA DOUZE	10 000	-10 000	0
MARSAC	160 000	-60 000	100 000
PERIGUEUX	20 000	30 000	50 000
RAZAC	35 000	1 000	36 000
SARLIAC	55 000	8 000	63 000
SAVIGNAC LES EGLISES	0	13 000	13 000
SORGE LIGUEUX	110 000	30 000	140 000
ST CREPIN AUBEROCHE	25 000	-25 000	0
ST PIERRE	20 000	-2 000	18 000
	<b>1 610 000</b>	<b>-70 000</b>	<b>1 090 000</b>

**Qu'il** se dégage une économie de 100 000 € pour les opérations sous mandats (celles pour lesquelles le Grand Périgueux est mandaté pour les travaux de génie civil) et un coût supplémentaire de 30 000 € pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage communale.



**Que** fin Août, le Grand Périgueux a mandaté 1 800 000 € pour les bornes ; soit un taux de réalisation de 78 %. Compte tenu des travaux prévisionnels sur le dernier trimestre, il est nécessaire d'inscrire 200 000 € de crédit complémentaires pour assurer le paiement des fournisseurs.

**Que** ces crédits complémentaires sont conformes au Plan Pluriannuel d'Investissement. (PPI)

**Considérant que** le Grand Périgueux va faire l'acquisition d'un terrain d'une surface de 6 000 m<sup>2</sup> à la Rampinsolle pour y implanter une nouvelle déchèterie, qui remplacera d'ici 2,5 ans celles de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers. Le montant de l'acquisition est de l'ordre de 120 000 €. Il est proposé d'inscrire des crédits complémentaires.

**Considérant que** dans le cadre du programme de déploiement des bornes enterrées, le Grand Périgueux fait l'acquisition de deux bennes équipées d'une grue tous les ans. A ce jour, l'agglomération possède 5 bennes qui seront au maximum de leur capacité d'exploitation fin novembre 2018. Ces véhicules sont utilisés cinq jours par semaine et parfois travaillent en 2x8, laissant peu de temps aux mécaniciens pour assurer l'entretien des véhicules dont le montant d'achat est de 320 000 € TTC.

**Qu'**afin de collecter les nouvelles bornes qui seront installées en 2019, il est proposé de lancer une consultation pour acquérir deux bennes d'occasion, pour un montant estimatif de 170 000 € HT par véhicule.

**Considérant que** le service gestion des déchets commande environ 320 000 litres de carburant annuellement pour un budget de 392 000 €.

**Que** depuis de début de l'année, l'augmentation moyenne du prix au litre de gasoil est de 14 %. Soit 55 000 € en année pleine.

**Que** l'ensemble de ces dépenses nouvelles sera financé par :

- 140 000 € de produits de TEOM supplémentaire par rapport aux prévisions budgétaires ;
- Une re-ventilation de crédits de fonctionnement (économie) de 45 000€ ;
- 618 000 € d'emprunt supplémentaire.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Déchets », jointe en annexe

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	08 OCT. 2018	Pour extrait conforme	08 OCT. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	08 OCT. 2018	Périgueux, le	08 OCT. 2018

Le Président  
Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 09/10/2018

Reçu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180927-DD01312018-DE